



## **Compte Administratif 2023**

### **Note de présentation brève et synthétique**

*L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.*

*La présente note répond à cette obligation.*

*Cette note est également disponible sur le site internet de la commune.*

A travers le compte administratif, l'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Le compte administratif retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours d'une année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, antériorité, unité budgétaire, universalité, sincérité.

Contrairement à un budget, qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif qui retrace les mouvements effectués, fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section, son objectif est de dégager les résultats de l'exercice.

Le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé, cumulé avec le résultat antérieur reporté, est affecté en totalité par délibération prise par le Conseil Municipal.

Ainsi, le compte administratif :

- Rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres),
- Présente les résultats comptables de l'exercice,
- Est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Les informations contenues dans le compte administratif sont concordantes avec celles présentées dans le compte de gestion établi par le comptable public.

Le budget 2023 a été voté le 30 mars 2023 (Délibération n° 23-03-21) par le conseil municipal et a fait l'objet de 2 décisions modificatives :

- Délibération n° 23-06-41 du 29 juin 2023
- Délibération n° 23-11-65 du 23 novembre 2023

#### Précisions :

*Les opérations dites « réelles » sont les opérations qui ont un impact direct sur la trésorerie ; il s'agit d'encaissements et de décaissements effectifs.*

*Les opérations dites « d'ordre » (ex : amortissements), qui contribuent néanmoins à équilibrer les budgets, n'ont pas de conséquences sur la trésorerie, elles ne représentent que des jeux d'écriture :*

- Elles ne donnent lieu ni à encaissement, ni à décaissement
- Elles sont retracées en dépenses et en recettes de fonctionnement et d'investissement
- Elles sont équilibrées.

Les résultats de clôture de l'exercice 2023 s'établissent donc comme suit :

<b>RESULTAT DE CLOTURE</b> (Réalisation de l'exercice + Reports N-1)	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS	
Section de fonctionnement	8 916 204,81	11 067 578,00	<b>Excédent</b>	<b>2 151 373,19</b>
Report de l'exercice N-1 (Chapitre 002)	-	-		
<b>Total fonctionnement</b>	<b>8 916 204,81</b>	<b>11 067 578,00</b>		
Section d'investissement	4 031 308,28	3 556 097,96	<b>Déficit</b>	<b>1 910 122,76</b>
Reprise du résultat de l'exercice N-1 (Chapitre 001)	1 434 912,44	-		
<b>Total investissement</b>	<b>5 466 220,72</b>	<b>3 556 097,96</b>		
<b>TOTAL BUDGET</b>	<b>14 382 425,53</b>	<b>14 623 675,96</b>	<b>Résultat global</b>	<b>241 250,43</b>

<b>RESTES A REALISER (RAR)</b> à reporter en N+ 1	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS	
Section de fonctionnement	-	-	-	-
Section d'investissement	-	-	-	-
<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>14 382 425,53</b>	<b>14 623 675,96</b>	-	-

<b>RESULTAT CUMULE</b>	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS	
Section de fonctionnement	8 916 204,81	11 067 578,00	Excédent	2 151 373,19
Section d'investissement	5 466 220,72	3 556 097,96	Déficit	1 910 122,76
<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>14 382 425,53</b>	<b>14 623 675,96</b>	<b>Résultat global</b>	<b>241 250,43</b>

## **-I- LE BUDGET D'INVESTISSEMENT DE LA COMMUNE**

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Il regroupe :

- d'une part toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes...
- et d'autre part deux types de recettes : les recettes dites patrimoniales (taxe d'aménagement...) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement.

### **1-1: LES RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Pour l'année 2023, les recettes d'investissement s'élèvent à **3 556 097,96 €**. Elles comprennent :

- -Les recettes réelles (2 637 575,67 €. Il s'agit :
  - Des subventions d'investissement reçues pour 909 785,27 € qui émanent principalement de L'Etat, la Région, le Département, l'ARS...)
  - Du FCTVA pour 121 820,86 €,
  - De la taxe d'aménagement pour 88 451,46 €,
  - De l'excédent de fonctionnement capitalisé (au compte 068) lié à l'affectation du résultat pour un montant de 1 505 565,86 €.
- Les recettes d'ordre qui représentent des écritures comptables pour un montant de 918 522,29 €

Nature	Libellé	Budget 2023 (BP+DM)	CA 2023
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	<b>1 276 705,41</b>	-
Chapitre 10	Dotations, fonds divers	<b>1 720 565,86</b>	<b>1 715 838,18</b>
10222	F.C.T.V.A.	120 000,00	121 820,86
10226	Taxe d'aménagement	95 000,00	88 451,46
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 505 565,86	1 505 565,86
Chapitre 13	Subventions d'investissement reçues	<b>1 535 534,95</b>	<b>909 785,27</b>
1321	Etat et Etablissements Nationaux	515 570,45	267 420,48
1322	Régions	363 087,00	433 123,43
1323	Départements	165 000,00	101 717,36
1348-1345	Autres	491 877,50	107 524,00
Chapitre 16	Dépôts et cautionnements reçus	<b>600,00</b>	<b>2 006,20</b>
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	-	<b>9 946,02</b>
21312	Bâtiments scolaires	-	4 096,90
21351	Bâtiments publics	-	831,67
2152	Installations de Voirie	-	5 017,45
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	<b>124 103,00</b>	-
<b>Sous-total</b>	<b>recettes réelles d'investissement</b>	<b>4 657 509,22</b>	<b>2 637 575,67</b>
Chapitres 040 et 041	Operations d'ordre	<b>1 171 219,80</b>	<b>918 522,29</b>
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>5 828 729,02</b>	<b>3 556 097,96</b>

## 1-2 : LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le volume total des dépenses réelles d'investissement est de **4 031 308,28 €**.

Ce sont des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité et le remboursement du capital des emprunts contractés.

- Emprunts et dettes assimilés : le remboursement du capital de la dette était de 972 340,15 € en 2023

Le capital restant dû au 31 décembre 2023 est de 5 365 984,26 €.

- Chapitres 21 et 23 : les principaux investissements réalisés en 2022 sont les suivants :
  - Les travaux de rénovation de la Salle Roger DONNET 1 665 212,35 €,
  - La construction d'un accueil de loisirs (Algéco des Glaisières) pour 156 980,22 €,
  - La réfection du sol de la salle des fêtes pour 176 551,11 €,
  - La réfection de la Rue des Mériens et l'enfouissement des réseaux de la Rue des Carrières pour 542 506,10 €

Nature	Libellé	Budget 2023 (BP+DM)	CA 2023
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilés	<b>972 340,15</b>	<b>972 340,15</b>
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	<b>68 549,00</b>	<b>66 543,66</b>
202	Frais d'études, d'élaboration	6 900,00	11 640,00
2031	Frais d'études	31 649,00	27 766,50
2051	Concessions et droits similaires	30 000,00	27 137,16
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	<b>2 951 619,41</b>	<b>2 774 122,04</b>
2111	Terrains nus	43 452,00	993,00
2115	Terrains bâtis	255 176,41	276 996,87
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	2 500,00	717,88
21318	Autres bâtiments publics	1 719 600,00	1 677 463,77
21351	Bâtiments publics	188 100,00	157 978,22
2152	Installations de voirie (Rue des Mériens et Rue des Carrières)	577 882,00	542 506,10
21533	Réseaux câblés	14 200,00	14 197,93
21534	Réseaux d'électrification	8 400,00	7 469,63
21538	Autres réseaux	62 000,00	71 275,22
215738	Autre matériel et outillage de voirie	11 300,00	11 266,56
2158	Autres installations, matériel et outillage technique	12 180,00	2 186,00
21838	Autre matériel informatique	6 330,00	3 308,88
21841	Matériel de bureau et mobiliers scolaires	8 180,00	7 761,98
Chapitre 23	Immobilisations en cours	<b>276 435,55</b>	<b>184 744,99</b>
<b>Sous-total</b>	<b>dépenses réelles d'investissement</b>	<b>4 268 944,11</b>	<b>3 997 750,84</b>
Chapitres 040 et 041	Opérations d'ordre	<b>124 872,47</b>	<b>33 557,44</b>
<b>Sous-total</b>	<b>dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>124 872,47</b>	<b>33 557,44</b>
Chapitre 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	<b>1 434 912,44</b>	<b>1 434 912,44</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>5 828 729,02</b>	<b>5 466 220,72</b>

## -II- LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Il permet à la collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

### 2-1 : LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Le volume total des recettes réelles de fonctionnement est de 11 065 754,03 €. Elles peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine :

- Atténuation de charges
- Les produits issus de la fiscalité directe locale
- Les dotations de l'État (dont la dotation globale de fonctionnement) et les participations d'autres collectivités
- Les produits des services
- Les revenus des immeubles communaux

Elles correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (restauration scolaire, garderie, études surveillées, location de salles), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat.

Concernant la fiscalité des impôts locaux pour notre commune : les taux d'imposition n'ont pas augmenté, en 2023.

Taxe	Taux 2023
Taxe d'habitation	17,93 %
Taxe sur foncier bâti	35,45 %
Taxe sur foncier non bâti	76,76 %

Nature	Libellé	Budget 2023 (BP+DM)	CA 2023
Chapitre 013	Remboursements sur rémunération du personnel	<b>90 000,00</b>	<b>124 196,08</b>
Chapitre 70	Produits de services, du domaine et ventes	<b>491 259,00</b>	<b>805 315,61</b>
70311	Concession dans les cimetières	12 000,00	14 368,00
70323	Redevances d'occupation du domaine public	77 000,00	84 786,98
7066	Redevances et des services Centre de loisirs	320 279,00	388 799,29
7067	Redevances des services périscolaires et d'enseignement	30 000,00	266 931,34
706888	Autres prestations de services	19 980,00	11 881,40
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	30 000,00	37 350,00
70878	Par des tiers	2 000,00	1 198,60
Chapitre 73	Impôts et taxes	<b>218 592,00</b>	<b>153 567,17</b>
73221	FNGIR	68 592,00	68 591,00
73331	FSRIF	100 000,00	53 010,00
73211	Attribution de compensation	20 000,00	-
73212	Dotations de solidarité communautaire	30 000,00	31 966,17
Chapitre 731	Fiscalité locales	<b>6 918 000,00</b>	<b>7 053 529,02</b>
73111	Impôts directs locaux	6 000 000,00	6 269 308,00
73118	Autres contributions directes	7 000,00	6 625,00
73123	Taxe communale droits de mutation	550 000,00	427 641,60
3132	Taxe sur les pylônes électriques	42 000,00	44 800,00
73141	Taxe sur la consommation finale d'électricité	245 000,00	301 125,05
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure	24 000,00	4 029,37
Chapitre 74	Dotations, subventions et participations	<b>2 229 988,00</b>	<b>2 123 356,23</b>
74111	Dotation forfaitaire des communes	950 000,00	933 837,00
741121	Dotation de solidarité rurale des communes	116 000,00	138 245,00
741127	Dotation nationale de péréquation des communes	138 000,00	141 188,00
744	FCTVA	10 000,00	-
7473	Départements	124 000,00	158 385,36
747818- 7482	Autres, Compensation pour perte de taxe additionnelle	150 000,00	194 868,59
748312	D.C.R.T.P	26 988,00	26 983,00
74833	Compensation.au titre des exonérations de taxes	10 000,00	13 365,00
74836	Attribution du fonds départemental de péréquation	90 000,00	87 404,50
7485	Dotation pour les titres sécurisés	14 000,00	23 000,00
74881	Participation des familles au titre de la restauration	351 000,00	156 966,31
74888	Autres	250 000,00	249 113,47
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	<b>597 157,12</b>	<b>417 836,60</b>
752	Revenus des immeubles	51 600,00	59 900,17
75888	Autres	545 557,12	357 936,43
Chapitre 76	Produits financiers	<b>300 757,95</b>	<b>300 780,98</b>
Chapitre 77	Produits exceptionnels	<b>5 000,00</b>	<b>87 172,34</b>
773	Mandats annules(sur exercices antérieurs)	5 000,00	82 550,02
775	Produits des cessions d'immobilisations	-	4 622,32
<b>Sous-total</b>	<b>recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>10 800 754,07</b>	<b>11 065 754,03</b>
Chapitre 042	Operations d'ordre de transfert entre sections	<b>34 872,47</b>	<b>1 823,97</b>
<b>Sous-total</b>	<b>recettes d'ordre de fonctionnement</b>	<b>34 872,47</b>	<b>1 823,97</b>
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>10 835 626,54</b>	<b>11 067 578,00</b>

## 2-2 : LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le volume total des dépenses réelles de fonctionnement est de **8 029 415,99 €**. Elles regroupent toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services communaux notamment :

➤ Les charges à caractère général (chapitre 011)

Ce chapitre contient toutes les dépenses relatives aux bâtiments communaux, à l'énergie, aux frais de communication, aux contrats de maintenance et prestations de services, aux assurances, aux achats de petits matériels et d'entretien courant, aux fournitures administratives et scolaires, aux fêtes et cérémonies, à l'impression du bulletin municipal, aux taxes foncières payées par la commune, ...

➤ Les dépenses de personnel (chapitre 012)

Les charges de personnel demeurent stables et représentent 54,28 % des dépenses réelles de fonctionnement (54,09 % en 2022).

➤ Les charges de gestion courante (chapitre 65)

Ce chapitre regroupe les indemnités des élus, les subventions versées aux associations, les frais de contingents incendie et les participations aux organismes extérieurs (syndicats intercommunaux).

➤ Les charges financières (chapitre 66)

Ces charges concernent principalement les intérêts des emprunts pour un montant de 236 276,95 €.

➤ Les charges exceptionnelles (chapitre 67)

Elles concernent exclusivement les titres annulés sur exercices antérieurs pour un montant de 11 183,62 €.

Nature	Libellé	Budget 2023 (BP+DM)	CA 2023
Chapitre 011	Charges à caractère général	<b>2 783 130,73</b>	<b>2 473 335,82</b>
6042	Achats de prestations de services	379 216,00	354 659,45
60611	Eau et assainissement	122 000,00	123 494,82
60612	Energie - électricité	295 000,00	289 225,48
60621	Combustibles	349 200,00	238 517,93
60622	Carburants	22 200,00	19 014,01
60623	Alimentation	14 130,00	10 807,30
60631	Fournitures d'entretien	28 000,00	29 123,37
60632	Fournitures de petit équipement	33 411,00	18 355,12
60633	Fournitures de voirie	24 500,00	11 694,40
60636	Habillement et vêtements de travail	15 980,00	7 757,56
6064	Fournitures administratives	7 200,00	5 886,69
6065	Livres, disques, cassettes (médiathèque)	5 000,00	3 886,94
6067	Fournitures scolaires	38 182,00	37 742,11
6068	Autres matières et fournitures	42 350,00	20 485,00
611	Contrats de prestations de services	387 579,00	348 934,01
61221	Matériel roulant	12 000,00	11 707,00
61228	Location téléphonie, photocopieurs, autolaveuse	15 800,00	15 638,40
6132	Locations immobilières (loyer local jeunes)	3 000,00	1 200,00
61358	Autres (Chalets, machine à affranchir)	16 200,00	17 980,71
614	Charges copropriété (Chèche, Maison Médicale...)	8 800,00	13 894,44
61521	Terrains (entretien parc, stade)	24 100,00	24 054,00
615221-615228	Bâtiments publics	30 000,00	27 382,41
615231	Voiries (entretien, balayage)	150 000,00	128 776,94
615232	Réseaux (Marché INEO maintenance installations)	54 222,00	44 201,60

61551	Matériel roulant (travaux sur véhicules)	8 000,00	7 039,92
61558	Autres biens mobiliers (entretien réparation matériel des ST, petit matériel pour la Restauration scolaire)	13 900,00	13 119,95
6156	Maintenance (logiciels, hottes, alarme...)	122 631,00	108 743,23
6161-6162-6168	Assurances multirisques (dommage aux biens, véhicules, protection juridique) et dommage ouvrage pour Salle Roger DONNET	125 000,00	122 169,13
617	Études et recherches (diagnostic plomb...)	13 800,00	11 238,00
6182 -6184	Documentation (abonnements divers services), Versements à des organismes de formation	26 435,00	21 722,92
6188	Autres frais divers (Fast, site marchés publics...)	11 270,73	10 272,58
62261-62268	Honoraires médicaux, avocats, notaires...)	30 300,00	25 741,14
6227	Frais d'actes et de contentieux	2 000,00	-
6231	Annonces et insertions (marchés publiques)	4 500,00	3 564,00
6232	Fêtes et cérémonies	7 700,00	7 223,43
6236	Catalogues et imprimés et publications (journal communal, autocollant)	13 376,00	10 904,68
6247	Transports collectifs (sorties scolaires, Collèges Copernic)	197 390,00	198 937,43
6251	Voyages, déplacements et missions	200,00	-
6261	Frais d'affranchissement	9 000,00	7 320,84
6262	Frais de télécommunications	53 000,00	51 705,66
627-6284	Services bancaires et assimilés (frais CB) Redevances pour services rendus	5 298,00	4 184,77
6281	Concours divers (cotisations CIG, fourrière, SIPPEREC et SIGEIF) ...)	9 260,00	10 045,64
6282	Frais de gardiennage (Salle Roger DONNET)	1 500,00	1 488,81
63512-637	Taxes foncières et autres impôts (logements vacants – FIPHFP)	50 500,00	53 494,00
Chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	<b>4 484 216,40</b>	<b>4 358 463,23</b>
Chapitre 014	Atténuations de produits	<b>251 070,60</b>	<b>251 070,60</b>
739211	Attribution compensation (versement à la CAPV)	145 990,60	145 990,60
7392221	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	105 080,00	105 080,00
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	<b>1 276 705,41</b>	-
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	<b>695 238,00</b>	<b>687 878,01</b>
65311	Indemnités de fonction	78 950,00	79 180,82
6553	Service d'incendie	160 290,00	160 202,02
65568	Autres contributions	13 460,00	13 460,00
657362	CCAS	220 000,00	220 000,00
65748	Subventions aux associations	207 396,00	207 396,00
65818	Autres	15 142,00	7 639,17
Chapitre 66	Charges financières	<b>252 215,60</b>	<b>247 484,71</b>
66111	Intérêts réglés à échéance	236 276,95	236 276,95
66112	Intérêts - rattachement des ICNE	- 11 061,35	11 061,35
6615	Intérêts des comptes courants et de dépôts crédités	3 000,00	3 716,12
6688	Autres (logiciels)	24 000,00	18 552,99
Chapitre 67	Charges exceptionnelles (titres annulés sur exercices antérieurs)	<b>11 830,00</b>	<b>11 183,62</b>
<b>Sous-total</b>	<b>dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>9 754 406,74</b>	<b>8 029 415,99</b>
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	<b>1 081 219,80</b>	<b>886 788,82</b>
<b>Sous-total</b>	<b>dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>1 081 219,80</b>	<b>886 788,82</b>
	<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>10 835 626,54</b>	<b>8 916 204,81</b>

## 2-3 : CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

La capacité d'autofinancement (ou épargne brute), qui correspond à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement, affiche un bon niveau et s'élève à 3 036 356 € (2 369 234 € en 2022, 2 887 385 € en 2021 et 1 433 050 € en 2020).

Elle doit au minimum permettre le remboursement du capital de la dette.

### -III- AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2023

Les résultats de la section de fonctionnement et de la section d'investissement, dégagés au titre de l'exercice 2023, sont affectés en totalité, dès la plus proche décision budgétaire suivant le compte administratif, soit le budget primitif 2024.

le Compte Administratif pour l'exercice 2023 présente :

- un excédent de fonctionnement d'un montant de **2 151 373,19 €**,
- et fait apparaître un déficit de la section d'investissement s'élevant à **1 910 122,76 €**.

Il est rappelé que le résultat de la section de fonctionnement doit couvrir prioritairement le besoin de financement de la section d'investissement.

C'est pourquoi, cette année pour couvrir notre déficit d'investissement, nous avons priorisé, comme l'autorise la M57, l'affectation de la totalité du résultat de fonctionnement en recette d'investissement au compte 1068 (Excédent de fonctionnement capitalisé).

Ce qui implique qu'aucun report ne sera fait au BP 2024, dans les recettes de fonctionnement au compte 002 (Résultat de fonctionnement reporté).

### -IV- EVOLUTION DE LA DETTE

Un endettement contenu, avec un encours de la dette de 5 365 984,26 €.

Amélioration des ratios	Réalisé 2022	Réalisé 2023
Epargne brut (€)	2 369 234	3 036 356
Taux d'épargne brute (Moyenne de la strate 17,8%)	22,2%	27,4%
Epargne nette (€)	1 427 383	2 064 016
Taux d'épargne nette (Moyenne de la strate 10,7%)	14,0%	18,7%
Capacité de désendettement (Moyenne de la strate 3,8 ans)	3,1	2,0
Taux d'endettement (Moyenne de la strate 67,6%)	71,1%	56,8%
Encours de la dette par habitant (Moyenne de la strate 797 €)	858 €	738 €